



PROGRAMMATION COMPLÈTE AU

► VILLE.LEVIS.QC.CA



EN AOÛT ET SEPTEMBRE

- **BiblioCube**
Dans un parc près de chez vous
8, 10, 15 et 17 août
- **Camion de cuisine de rue**
Parc de l'Anse-Tibbits
- **Cour arrière du Festibière de Lévis**
Parc du Rigolet
- **Fête familiale et foire marchande**
Village Saint-Nicolas - 26 août
- **Marché Fermier Ostara**
Rue Saint-Louis, Vieux-Lévis
Dimanches jusqu'au 17 septembre
- **Matinées classiques**
Parc des Chutes-de-la-Chaudière,
secteur Saint-Nicolas - 13, 20 et 27 août



Lieu historique national du chantier A.C. Davie

- **Visite guidée et expositions**
- **À la découverte des vestiges!**
12 et 19 août
- **Balade historique secteur de la Traverse**
10, 17 et 24 août



AU QUAI PAQUET

- **Arts de la rue et cirque**
12, 19 et 26 août
- **Camions de cuisine de rue**
- **Grande roue**
- **Grands Feux Loto-Québec**
Mardis et jeudis jusqu'au 24 août
- **Journées familiales**
19 et 20 août
- **Spectacle son et lumière de la Fontaine**
Tous les soirs
- **Spectacle son, lumière... et danse!**
Horaire modifié : 19, 20, 26 août,
9 et 16 septembre
- **Spectacle Surface**
1^{er} et 2 septembre
- **45^e anniversaire de Diffusion culturelle de Lévis** - 9 septembre
- **Lévis interculturelle**
23 septembre

Simplifiez vos déplacements



Utilisez l'autobus pour vous rendre au Quai Paquet et dans le Vieux-Lévis.

11 ans et moins > Gratuit

12 ans et plus > 2 \$ par passage

Tous les trajets de la Société de transport de Lévis sont offerts à ce prix réduit du 22 juin au 4 septembre.

Horaire et trajet : ► stlevis.ca/etebus

Guide des loisirs automne 2023 et hiver 2024



Disponible en ligne dès maintenant sur le site Web de la Ville et quelques exemplaires imprimés sont aussi disponibles dans les bibliothèques.

Inscrivez-vous sans tarder!

Les périodes principales d'inscription aux activités offertes par la Ville sont :

- **En ligne au ville.levis.qc.ca** du lundi 21 août 19 h au dimanche 27 août 23 h 59
- **Par téléphone au 418 835-8574** le lundi 21 août de 19 h à 21 h

Pour les dates d'inscription aux activités des organismes, consultez leurs sites Web.

Avez-vous votre numéro de client?

Chaque personne (adulte, enfant ET parent payeur) doit avoir son numéro de client pour s'inscrire aux loisirs offerts par la Ville. Avez-vous le vôtre? Votre dossier est-il à jour (téléphone, courriel, adresse)? Si non :

- Remplissez notre formulaire en ligne au **ville.levis.qc.ca/clientsloisirs** ou
- Appelez le 311 sur les heures de bureau

Parasports - NOUVEAU

Initiation à divers sports adaptés pour les personnes de tous âges vivant avec un handicap physique : para-athlétisme, para-badminton, volleyball assis, basketball en fauteuil roulant, etc.



CONSULTATION PUBLIQUE

Une séance de consultation est prévue le **15 août 2023, à 18 h 30**, au 2175, chemin du Fleuve, salle du conseil, secteur Saint-Romuald. Lors de cette séance, le projet de règlement suivant sera présenté :

- **Projet de règlement RV-2023-34-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement** (modification d'une disposition spécifique afin d'interdire certaines constructions à moins qu'elles n'aient été autorisées par le conseil de l'arrondissement dans la zone M1003 suivant l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à proximité de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et du chemin du Sault, secteur Saint-Romuald)

Une **consultation écrite**, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **8 au 14 août 2023**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci-dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Consultez les avis publics à l'adresse suivante:
ville.levis.qc.ca/taxes-permis-règlements/avis-publics

APPELS D'OFFRES

TRAVAUX DE RÉPARATION ET REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

NO : 2023-50-80

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00, heure en vigueur localement, le **21 août 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

SERVICES DE LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS POUR LES ANNÉES 2024 À 2026

NO : 2023-50-106

Dépôt des soumissions : au plus tard à 14 h 00, heure en vigueur localement, le **11 septembre 2023**, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.



**Arroser
au bon moment,
c'est le règlement**

BOURSES AUX ATHLÈTES AMBASSADEURS DE LÉVIS

Inscription jusqu'au 3 septembre

Pour une neuvième année, la Ville de Lévis soutient financièrement l'excellence sportive des athlètes lévisiens par le biais de son programme de bourses. Jusqu'au 3 septembre, les athlètes lévisiens inscrits sur la liste des athlètes identifiés par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) sont invités à soumettre leur candidature au programme de Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis pour l'année 2023.

Cette année encore, la Ville accordera une aide financière sous forme de bourse aux méritants des niveaux d'identification Espoir, Relève, Élite et Excellence lors d'une cérémonie qui aura lieu le 21 novembre prochain.



**ATHLÈTES
AMBASSADEURS
2023**

Les athlètes admissibles sont sélectionnés par un comité d'experts, responsable de l'application des critères du programme et de l'attribution des bourses. Le nombre total de méritants sélectionnés et leur niveau d'identification aura une incidence sur les montants distribués. Pour connaître leur niveau d'identification, les athlètes doivent s'adresser directement à leur fédération sportive québécoise.

► Critères d'admission et formulaire d'inscription au ville.levis.qc.ca

Arroser au bon moment, c'est le règlement

Il est permis d'utiliser l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal à des fins d'arrosage de pelouses, de jardins, de fleurs, d'arbustes et autres végétaux seulement durant les heures et les jours suivants :

Heures d'arrosage sur tout le territoire

Type d'arrosage	Numéros d'immeuble	Jours permis	Heures permises
Manuel ou semi-automatique Avec un boyau équipé d'un pistolet ou avec un appareil alimenté par un boyau de surface	Pairs	Jours pairs (sauf le samedi)	20 h à 23 h
	Impairs	Jours impairs (sauf le samedi)	20 h à 23 h
Automatique Système avec canalisation souterraine muni d'une minuterie et branché à l'aqueduc municipal	Pairs	Mardi, jeudi et samedi	23 h à 3 h
	Impairs	Mercredi, vendredi et dimanche	23 h à 3 h

Végétaux en pots

Ces directives ne s'appliquent pas à l'arrosage manuel des fleurs, des plantes et des arbustes placés dans un pot, un bac ou une boîte au-dessus du sol.

Nouvelles pelouses

Exceptionnellement, une personne peut arroser une nouvelle pelouse ou une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes en dehors des jours indiqués. Toutefois, les heures d'arrosage permises demeurent les mêmes. Une période de 15 jours consécutifs est autorisée à partir de la fin des travaux d'ensemencement, de pose ou de plantation.

Interdiction les jours de pluie

Dans toutes les situations, il est interdit d'arroser lorsqu'il y a des précipitations.